

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°10 du 12 mars 2010

PARTIE TEMPORAIRE
Administration Centrale

Texte n°23

DÉCISION N° 230089/DEF/SGA/DRH-MD/SPGRH/FM2

fixant le nombre d'officiers de carrière susceptibles de se trouver en situation de disponibilité en 2010.

Du 8 février 2010

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES DU MINISTÈRE DE LA DÉFENSE : *sous-direction de la fonction militaire.*

DÉCISION N° 230089/DEF/SGA/DRH-MD/SPGRH/FM2 fixant le nombre d'officiers de carrière susceptibles de se trouver en situation de disponibilité en 2010.

Du 8 février 2010

NOR D E F P 1 0 5 0 2 4 6 S

Référence de publication : BOC N°10 du 12 mars 2010, texte 23.

Le ministre de la défense,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4139-9, R. 4122-14 et R. 4138-67,

Décide :

Art. 1er. Le nombre d'officiers de carrière susceptibles de se trouver en situation de disponibilité en 2010, dans les conditions prévues à l'article L. 4139-9 du code de la défense, est fixé à cent quatre vingt dix huit (198) et est réparti comme suit :

ARMÉE OU FORMATION RATTACHÉE.	NOMBRE D'OFFICIERS DE CARRIÈRE SUSCEPTIBLES D'ÊTRE EN SITUATION DE DISPONIBILITÉ EN 2010.
Armée de terre	35
Marine	74
Armée de l'air	72
Direction générale pour l'armement	7
Service de santé des armées	0
Service des essences des armées	4
Affaires maritimes	5
Justice militaire	1

Art. 2. La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

Le colonel,
adjoint au chargé des fonctions de sous-directeur de la fonction militaire,

Dominique PERNET.